

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2022**  
~~~~~

MISE EN PLACE D'ATELIERS RADIO EN DIRECTION DES CENTRES DE LOISIRS
DEMANDE DE FINANCEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, M. Yves GUIRAUD, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Monique GIBERT, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING.

Procurations

Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Claude CROS.

Excusés

M. Xavier PEYRAUD, Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 36	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment sa compétence « Actions en faveur de la jeunesse ».

CONSIDERANT que la mission jeunesse de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) consiste à coordonner et de mutualiser les moyens des différents acteurs jeunesse du territoire,

CONSIDERANT que son action s'inscrit dans le cadre de son projet de territoire « Vallée 3D », soit la Vallée Démocratique, Digitale et Durable,

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par les jeunes lors des précédentes expériences radio proposées par les ALSH et le réseau jeunes de la CCVH,

CONSIDERANT que ce projet est un premier pas dans la politique d'inclusion démocratique des jeunes dans la vie du territoire,

CONSIDERANT que ce projet, estimé à 7 000 € TTC, est éligible au financement par les partenaires institutionnels,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- de solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- de modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et de signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions».

Transmission au Représentant de l'État
N° 2984

Publication le 27/09/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 27/09/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220926-8562A-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Plan de financement prévisionnel
Projet de radio intercommunale

DEPENSES			RECETTES		
Postes	Montant TTC	Taux	Postes	Montant TTC	Taux
Matériel Radio	1 600,00€	22.86%	Département de l'Hérault	2 800.00€	40%
Intervention formation RPH, Clapas, Club de la presse	3 100.00€	44.28%	CAF	2 800.00€	40%
Prestation RPH : moyens humains et matériels, communication et déplacements équipe RPH pour intervention en ALSH	2 300.00€	32.86%			
			Part financeurs	5 600.00€	80%
			Autofinancement	1 400€	20%
TOTAL TTC	7 000.00€	100%	TOTAL TTC	7 000.00€	100%